

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 12 septembre 2023 à 19h00 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es):

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)

Danielle Joly (siège 2) Nathalie Turgeon (siège 5)

Andrée Beaulieu (siège 3) André Benoît (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Quarante (40) citoyens(nes) sont aussi présents(es).

### 2023-09-159 <u>OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM</u>

Monsieur le maire procède à la vérification du quorum. L'ouverture de séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 19h00.

### 2023-09-160 <u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

### VOTE:

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **MOT DU MAIRE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

### **LÉGISLATIF**

### 2023-09-161 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel



**VOTE:** 

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal du 11 juillet 2023 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2023-09-162 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2023</u>

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

### VOTE:

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** approuver le procès-verbal de la séance du 15 août 2023 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-09-163 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-86, RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL</u>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

### VOTE:

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le règlement 23-86 relatif à la démolition d'immeuble patrimonial. Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** 



2023-09-164

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-87, FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AUX DROITS DE MUTATION.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

#### **VOTE:**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le Règlement 23-87 fixant le paiement d'un droit supplétif aux droits de mutation. Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-09-165

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-88, RELATIF AU TAUX D'IMPOSITION DES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

### VOTE:

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le Règlement 23-88 relatif au taux d'imposition des droits de mutations immobilières. Une copie du présent règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** 

### 2023-09-166

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-89, RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

### VOTE:

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le Règlement 23-89 relatif aux modalités de publications des avis publics. Une copie du présent règlement est jointe à la présent résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** 



### 2023-09-167

# RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ) (2024 À 2028) NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA.

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) POUR LA PÉRIODE 2024-2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation des projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

### **VOTE:**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour



IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédéraleprovinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée à l'Assemblée nationale, Mme Chantale Jeannotte et à la députée à la Chambre des communes Mme Marie-Hélène Gaudreau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

# 2023-09-168 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENT ACCESD DU 1<sup>ER</sup>AU 30 SEPTEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

### **VOTE:**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros C231241 à C2301257 ainsi que L2300360 à L2300427 et totalisant la somme de **1 390 916,33\$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-09-169 ADOPTION DU REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît



**VOTE:** 

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

IL EST RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 30 septembre 2023 totalisant la somme de 63 953,86 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** 

# 2023-09-170 NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 23-86

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

### **VOTE:**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

**IL EST RÉSOLU** de désigner la directrice générale Lyz Beaulieu et l'urbaniste Gilles Dion à agir comme fonctionnaires à l'application du règlement 23-86.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-09-171 NOMINATION DES ÉLUS(ES) DÉSIGNÉS À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 23-86

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

### **VOTE:**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

IL EST RÉSOLU de désigner le maire Luc Diotte et les conseillères Andrée Beaulieu et Nathalie Turgeon ainsi que le conseiller Marc Champagne en tant que substitut, comme élus(es) à l'application du règlement 23-86.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RESSOURCES HUMAINES**

### **URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### 2023-09-172 CALENDRIER 2024 DE LA RÉGIE DE DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

### **VOTE:**

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour



**IL EST RÉSOLU** d'aviser la RIDL que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles ne désire pas ajouter de collectes supplémentaires au calendrier 2024.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2023-09-173 RÉTRACTATION DE L'AVIS D'INTENTION D'ACHAT DU LOT 5 562 241

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

#### VOTE:

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

IL EST RÉSOLU d'accepter que M. Pierre Gagné se rétracte après avoir déposé un avis d'intention d'achat du lot 5 562 241, de rescinder la résolution 2023-07-140 et rembourser le montant du dépôt déposer en juillet dernier par monsieur Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

**ENVIRONNEMENT** 

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS** 

**LOISIRS ET CULTURE** 

### 2023-09-174 <u>ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CRITÈRES D'AIDE FINANCIÈRE AUX OBNL</u>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

### VOTE:

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

IL EST RÉSOLU d'adopter une nouvelle Politique sur les critères d'aide financière aux OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### 2023-09-175 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** 



### PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Luc Diotte
Maire
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière



# PAGE ANNULÉE